



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée greffière de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra :

- Date : Lundi le 6 juillet 2026
- Heure : À 19 h 30
- Lieu : Salle du conseil, 146, route 195

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au : 124 chemin du Tour-du-Lac numéro de lot : 4451191

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à régulariser la situation d'un bâtiment principal préfabriqué, déjà construit et livré, dont les dimensions actuelles ne respectent pas certaines conditions de la *Loi d'aménagement et d'Urbanisme* art. 113 ; 2^e al. ; para. 5^o concernant les dimensions d'un bâtiment principal.

Plus précisément, la demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser la largeur du bâtiment principal à 3.65 m (12 pi), alors que le règlement exige un minimum de 5.0 m (16.4 pi) ;
- Régulariser la superficie de plancher du bâtiment à 24,49 m² (263,61 pi²), alors que le règlement exige un minimum de 25,0 m² (269.10 pi²) ;
- Régulariser l'absence d'ouverture (aucune porte ni fenêtre) sur la façade avant du bâtiment (du côté faisant face à la rue), alors que le règlement exige de telles ouvertures sur la façade principale.

AUDITION PUBLIQUE :

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant sur place à l'heure indiquée.

Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ce 23 juin 2026


Karine Dechamplain, greffière